

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18254 - 71ÈME ANNÉE

« Nouvelle ambition portuaire pour une Réunion nouvelle »

Patrick Lebreton : « soyons des acteurs de notre développement »

Hier au Port, Patrick Lebreton et Julien Magamootoo ont présenté les propositions de l'Union des Forces de Progrès pour la modernisation du port de La Réunion. L'objectif est de sortir d'un système vieux de 300 ans et d'ouvrir notre île sur son environnement régional en développant l'industrie et en créant des emplois. C'est une première déclinaison du concept « Pour une Réunion nouvelle ». Il propose le développement de l'économie bleue, le soutien aux exportations et aux importations créatrices de valeur ajoutée, la création d'un port franc. Le développement de l'infrastructure portuaire pour que nous ne soyons pas seulement des consommateurs de produits importés, mais des acteurs de notre développement.



Julien Magamootoo et Patrick Lebreton.

Hier au Port, Patrick Lebreton, tête de liste de l'Union des Forces de progrès pour le développement et l'égalité, et Julien Magamootoo ont rencontré les journalistes pour évoquer un premier dossier économique de la campagne des élections régionales : le port de La Réunion. Patrick Lebreton appelle à « changer le logiciel. Car le cœur économique, le port, bat au ralenti ». Si cette tendance se confirme, alors les investisseurs préféreront aller chez nos voisins mauriciens, là où le port se dynamise.

Le député-maire fait tout d'abord un constat. « L'an dernier 4,7 milliards d'euros de biens importés, 284 millions exportés. 16 fois plus d'importation que d'exportation ». Sur les importations, 72 % venaient de l'Union européenne dont 58 % de la France et 14 % des autres pays de l'UE, 3 % de l'Afrique et 0,8 % des pays de la région.

« La Réunion terre d'importation qui tourne le dos à son environnement régional », poursuit Patrick Lebreton, « en 2013, 110 000 containers arrivés plein au port, 82 000 repartis vides. Symbole terrible de l'échec de l'économie réunionnaise et de ceux qui la pilotent ».

Ce résultat est la conséquence notamment d'un « système économique du passé. Qui fonctionne toujours sur le régime de l'exclusif, créé à l'époque coloniale ». La départementalisation n'a pas changé ce fait, « tout repose toujours sur un modèle édicté par Colbert sous Louis XIV ». D'où la nécessité de rupture avec un système qui date du début du peuplement de La Réunion, et qui met la moitié des jeunes sous le seuil de pauvreté. Le candidat présente des propositions pour faire évoluer la situation.

Propositions

Elles répondent au cri d'alarme des professionnels du secteurs, acteurs économiques et dockers.

C'est tout d'abord développer l'infrastructure portuaire, pour faire du port un hub maritime capable d'exporter des marchandises produites à La Réunion. C'est l'idée du port franc.

La Réunion doit se tourner vers la



Le port, un atout pour le développement de La Réunion.

mer, source de richesses, c'est le développement de l'économie bleue. Patrick Lebreton propose aussi de favoriser exportation et importation de matières premières pour que la balance commerciale ne penche pas du mauvais côté.

Implication politique

L'outil portuaire doit contribuer au développement économique dans la zone. « La Réunion n'est pas qu'une émanation de Paris et de Bruxelles. Nous devons politiquement, économiquement et diplomatiquement être au premier rôle », souligne-t-il. Aujourd'hui, la Région Réunion est aux abonnés absents sur le développement du port et la coopération régionale, « personne n'a remplacé le directeur de la coopération régionale ».

Patrick Lebreton appelle aussi à la vigilance face à des projets irréalistes de concurrents. La compagnie maritime régionale est un « projet hors sujet ». Elle doit d'abord être précédée par le renforcement des échanges entre les pays de la région, comme l'indique le secrétaire général de la Commission de l'océan Indien, Jean-Claude de l'Estrac. Sans préparation, c'est 10 à 15 ans de déficit structurel garanti, un luxe que ne peut se permettre La Réunion.

L'union sur 20 ans

Ces propositions visent à tourner le dos à un système vieux de 300 ans. C'est « changer pour une Réunion nouvelle, afin que nous ne soyons pas seulement des consommateurs de produits importés, mais des acteurs de notre développement ».

Elles s'inscrivent dans un contrat d'objectif pour 20 ans, matérialisé par l'union PCR-Progrès qui va encore s'agrandir. Patrick Lebreton a salué le succès du meeting de dimanche dernier à Sainte-Suzanne, un succès pas seulement pour l'affluence. « On a changé de cycle politique. Le début ce n'est plus les présidentielles, c'est les régionales », et de rappeler que la Région à elle seule ne peut pas permettre de tout régler. « Nous donnerons un signal fort en décembre. Les régionales poseront des questions qui demanderont des réponses législatives et réglementaires dans deux ans ». D'où la nécessité d'une union sur 20 ans, afin de mettre en cohérence les différentes politiques publiques décidées à la Région, par les députés, par les maires, les intercommunalités et le Département.

M.M.

Édito

Annette-Bello obligé de mendier auprès de Paris

Quand nous évoquons le triste destin de Bello et le gâchis qu'elle a engendré, il nous arrive d'entendre quelques propos empreints de désarroi, du genre : ah, vous exagérez ! Elle arrive toujours à se faire passer pour la victime de méchants hommes. Pour combien de temps encore ? On mesure là le travail des médias qui ont sculpté un personnage sans aspérité et sans tâche. Pourtant, des questions ne manquent pas, les réponses auraient intéressé les Réunionnais. Alors, faute de mieux, nous allons nous contenter de son grand estime pour Annette Gilbert.

Le maire de Saint-Denis s'est octroyé le titre de « premier des socialistes » pour les régionales, non pas pour prendre la tête d'une liste mais pour empêcher l'union des socialistes sur une même liste. Ce qui a fait dire à Patrick Lebreton, qu'il a attendu un signal qui n'est jamais venu. Ce n'est pas sympa vis-à-vis de quelqu'un qui s'était rendu au Congrès du PS, à Saint-Denis, et dont la présence à été amplement signalée. Aujourd'hui, Annette s'est installé dans le rôle de directeur de campagne pour le compte de Bello. Il a été présenté dans l'éditorial d'un confrère comme un stratège hors pair.

En vantant les qualités insoupçonnées de Annette Gilbert, c'est Bello qui passe pour une nullité. Ou à tout le moins pour une manipulée. En d'autres termes, Il obtient ce qu'il veut d'elle. A continuer ainsi, les médias exposent Annette aux courroux de Bello, car elle répugne à jouer le second rôle. Dimanche soir, Reunion 1ère TV,

a invité Annette qui n'est pas candidat. Il s'est présenté comme une tête de liste. A Saint-Denis, ses posters tapissent la ville.

Or, Bello attend toujours l'investiture du PS parisien, qui lui avait été promise. Les téléspectateurs ont vu comment Anette a essayé de s'en sortir. Il a présenté son attelage comme un modèle qui a anticipé l'appel de Cambadelis de l'union à gauche. On ne le connaissait pas aussi prétentieux. Son propos était destiné au PS parisien qui risque de perdre les Régionales.

Annette a gâché l'union à gauche. Il lui aurait suffi de rassembler toutes les composantes qui étaient présentes au Congrès du PS. Pourquoi a-t-il décidé d'exclure le PCR, ses amis du Progrès et le PRG ? Il a parié sur la disparition de ces organisations. Peine perdue ! Bello a commencé à sentir le souffle quand le soir où elle devait triompher, elle fut obligé d'annoncer qu'elle n'a pas d'adversaire à gauche. Une façon de noter qu'il n'y a pas d'union à gauche et qu'elle devra affronter une concurrence. Quel aveu d'échec ! Obligé d'insinuer que le PCR et le Progrès sont devenus des gens fréquentables. Que ne ferait-elle pas pour avoir le pouvoir ?

Voilà un scénario dont elle se serait passé bien volontiers. Ira-t-elle jusqu'à s'humilier pour une investiture mendiée ?

J.B.

Témoignages

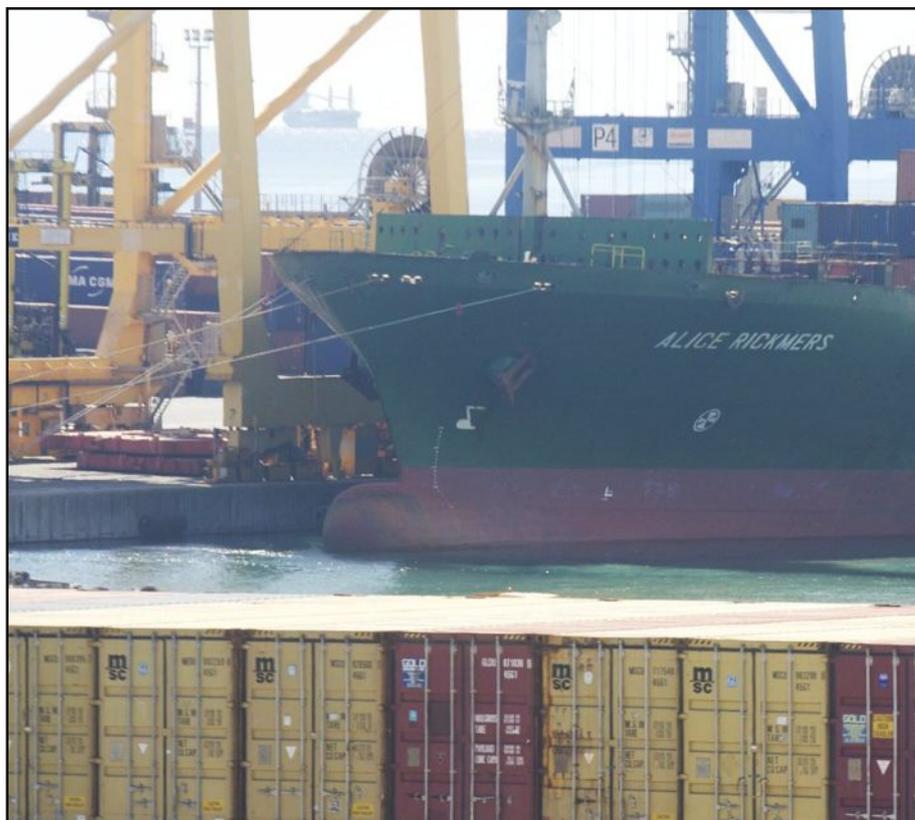
Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Propositions pour une nouvelle ambition portuaire

Pour une Réunion nouvelle : économie bleue, création de richesses, port-franc et tourisme

Voici le détail des propositions présentées hier par Patrick Lebreton et Julien Magamootoo pour développer le port de La Réunion, afin de créer des emplois.



Eviter que les containers repartent à vide, c'est une priorité et cela fera baisser le coût du transport.

Economie bleue

L'économie bleue est une exploitation raisonnée des ressources de la mer. Notre île représente 2512 km², mais la zone économique exclusive 322600 km², 128 fois la surface avec un grand potentiel.

« Déployons nos ailes. Faisons de cette économie bleue une priorité. Pour que La Réunion soit un territoire attractif », affirme Patrick Lebreton. Cela permettra d'exporter vers les pays voisins et valoriser les produits halieutiques.

Aide au transport maritime

Autre proposition, l'aide au transport par bateau vers les pays de la région pour doubler l'export de containers plein à l'horizon 2021, soit de 20 000 à 40 000. Le but est de diminuer le coût du transport des marchandises d'au moins 20 %. Le Fonds européen de développement sera sollicité.

Patrick Lebreton propose une aide à l'importation de matière première, pour aider à la création sur le sol réunionnais d'un produit transformé. Si la crise de la canne survient avec fin des quotas, que restera-t-il des exportations ? La diminution, du coût du transport rendra l'éco-

nomie plus compétitive.

Création d'un port franc

La tête de liste de l'Union des Forces de Progrès veut lever les blocages pour que le port de La Réunion devienne un hub stratégique de la zone, et le plus performant de la région.

Il propose de mobiliser 20 à 25 hectares des 85 hectares sur lequel l'État a mis un PIG, pour créer un port franc. Dans ce secteur hors douane, des industries d'assemblage pourront être créées. Elles permettront à leurs produits de bénéficier du label Europe. Ce travail se fera en concertation avec ville du Port et le TCO.

Le tourisme

Une autre proposition est relative au tourisme. Le trafic de passagers a baissé de 36 % l'an dernier, « c'est un secteur sacrifié ». Patrick Lebreton souhaite tout d'abord que la Région négocie avec les compagnies de croisière pour que le départ ait lieu à La Réunion avant d'aller visiter les îles voisines. Il propose également que les compagnies de croisière puissent avoir un ravitaillement conséquent en produits réunionnais. « Une ville flottante arrive et on ne fait monter à bord que des bouteilles d'eau », déplore le candidat. Œufs, laitages, peuvent être présents.

Une première pour notre île

Réunion internationale sur le thème des cyclones

Du 28 septembre au 2 octobre, se tient dans les locaux de Météo-France au Chaudron, la 21ème session du Comité des Cyclones Tropicaux du Sud-Ouest de l'océan Indien.



Dégâts infligés par le cyclone Haiyan aux Philippines.

C'est la première fois que Météo-France et le CMRS de La Réunion accueillent une réunion du Comité des Cyclones Tropicaux. La dernière édition (20ème du nom) s'était tenue à Maputo au Mozambique en 2012.

Cette réunion institutionnelle regroupera des responsables des services météorologiques des pays de la zone venus échanger sur la thématique Cyclones dans un cadre de coopération régionale.

Comme pour la plupart des activités météorologiques, le suivi des cyclones tropicaux s'effectue, en effet, dans un cadre de coopération internationale, sous l'égide de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale - agence onusienne basée à Genève), plus particulièrement via son Programme pour les Cyclones Tropicaux.

Tous les pays de la région

Ce groupe de travail spécialisé de la Région météorologique Afrique, regroupe ainsi tous les pays de la région, à savoir tous les états insulaires de cette partie ouest de l'océan Indien Sud (Comores, France, Madagascar, Maurice, Seychelles) directement concernés par le risque cyclonique, ainsi que la plupart des pays d'Afrique australe, plus ou moins directement ou indirectement concernés par les phénomènes cycloniques (Mozambique, Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zimbabwe).

Coopération régionale

Les responsables des Services Météorologiques Nationaux de ces pays se retrouvent régulièrement - normalement tous les deux ans -, pour échanger sur les différents sujets d'intérêt et questions d'actualité ayant trait à la prévision et à la

prévention du risque cyclonique sous tous ses aspects opérationnels. C'est, en particulier, l'occasion d'améliorer les procédures de coopération régionale mises en œuvre au sein du bassin cyclonique pour assurer la meilleure coordination possible entre les pays membres, via l'examen du Plan d'Opérations. De manière plus anecdotique, mais pas anodine, c'est aussi à cette occasion que sont définies les listes de noms de baptême pour les saisons cycloniques à venir.

Centre Météorologique Régional Spécialisé Cyclones

Ce Plan d'Opérations est le cadre de travail du centre d'expertise en charge du suivi et de la prévision cyclonique dans le bassin Sud-Ouest de l'océan Indien : le CMRS (Centre Météorologique Régional Spécialisé) Cyclones.

Le CMRS œuvre au profit des Services Météorologiques Nationaux (SMN) associés, en leur fournissant une information expertisée de premier niveau sur l'analyse et la prévision des systèmes dépressionnaires tropicaux amenés à se former ou à évoluer sur sa zone de responsabilité.

La Direction Interrégionale pour l'océan Indien (DIROI) s'est vu confier cette responsabilité internationale de CMRS/Cyclones tropicaux pour le bassin du Sud-Ouest de l'océan Indien depuis le 1er juillet 1993.

Les limites à la préférence régionale à l'embauche dans les Outre-mer -1-

La reconnaissance encadrée de la préférence régionale en Nouvelle-Calédonie et dans les COM-DA

Le 24 septembre dernier, le Professeur André Oraison devait tenir une conférence sur le thème de l'emploi à l'Université. Plusieurs personnes ont empêché le déroulement de cette conférence. À partir d'aujourd'hui, Témoignages publie le contenu de cette importante contribution au débat sur une question essentielle pour La Réunion.



Le Professeur André Oraison.

En août 2015, plus de 180 000 Réunionnais sont inscrits à Pôle emploi et cherchent du travail, soit 30 % de la population en âge de travailler et près de 60 % des jeunes de moins de 25 ans. Pour surmonter une crise sans précédent, des responsables politiques et syndicaux se déclarent désormais favorables à l'embauche locale pour réduire le chômage. C'est ce que révèle une interview de personnalités publiée le 14 mars 2012 dans un quotidien local, sous le titre : « Préférence régionale : et si on finissait par trancher ? ». Certes, la préférence régionale à l'embauche n'est possible, au plan juridique, qu'en Nouvelle-Calédonie et dans les collectivités d'outre-mer dotées de l'autonomie (COM-DA). Néanmoins, pour dissuader les élites politiques et syndicales qui seraient tentées de l'appliquer dans les départements et les régions d'outre-mer (DROM), il faut préciser que cette pra-

tique est encadrée en Nouvelle-Calédonie et dans les COM-DA (I). De surcroît, la préférence régionale doit être écartée dans les DROM et notamment à La Réunion pour des raisons d'ordre juridique et sociétal (II).

I.- La reconnaissance encadrée de la préférence régionale en Nouvelle-Calédonie et dans les COM-DA.

Pour assurer la protection d'une population locale en difficulté, faut-il mettre en œuvre la préférence régionale à l'embauche ? Cette interrogation prégnante est posée dans les DROM depuis que cette pratique discriminatoire a été admise en Nouvelle-Calédonie et dans les COM-DA (A). Toutefois, dans ces collectivités ultramarines, cette pratique discriminatoire comporte des restrictions (B).

A.- L'admission de la préférence régionale dans le domaine de l'emploi en Nouvelle-Calédonie et dans les COM-DA.

Cette pratique a été admise en Nouvelle-Calédonie en 1998 à bon escient, selon une doctrine unanime (1), avant d'être rendue applicable en 2003 dans les COM-DA mais, cette fois-ci, de manière fort contestable selon une grande partie des juristes les plus qualifiés (2).

1/ L'admission justifiée en Nouvelle-Calédonie.

Ce pays se caractérise par une coexistence conflictuelle entre deux groupes : le peuple autochtone kanak - minoritaire car représentant 45 % de la population néo-calédonienne - et une communauté d'immigrés d'origine européenne appelés Caldoches. Pour apaiser les tensions entre ces blocs qui ris-

quaient de dégénérer en guerre civile, un accord politique est signé à Nouméa le 5 mai 1998 par Lionel Jospin, Premier ministre, les dirigeants du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), partisans de l'indépendance, et le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) qui regroupe les Caldoches favorables au statu quo. L'accord de Nouméa qui vise à favoriser les kanak a été entériné par la loi constitutionnelle du 20 juillet 1998.

La Nouvelle-Calédonie est dotée d'un statut qui déroge à certains principes constitutionnels. L'article 77 de la Constitution lui reconnaît la possibilité de mettre en œuvre la préférence régionale à l'embauche : il indique qu'une loi organique détermine dans cette collectivité « les règles relatives à la citoyenneté, au régime électoral » et « à l'emploi ». Par la suite, il a été complété par une loi organique du 19 mars 1999, ainsi rédigé dans son article 24 : « Dans le but promouvoir l'emploi local, la Nouvelle-Calédonie prend au bénéfice des citoyens de la Nouvelle-Calédonie et des personnes qui justifient d'une durée suffisante de résidence des mesures visant à favoriser l'exercice d'un emploi salarié. De telles mesures sont appliquées dans les mêmes conditions à la fonction publique ». Dans sa décision du 15 mars 1999, le Conseil constitutionnel déclare que le principe de ces mesures prises pour tenir compte de l'étroitesse du marché local du travail en Nouvelle-Calédonie « trouve son fondement constitutionnel dans l'accord de Nouméa » et que, par suite, « l'article 24 n'est pas contraire à la Constitution ».

C'est dans ce contexte que le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la « loi du pays » du 27 juillet 2010, relative à la promotion de l'emploi local. Mais le dispositif mis en place pour le secteur privé n'est opérationnel que depuis 2012 tandis qu'il n'existe pas encore de dispositif analogue pour le secteur public. Il est donc trop tôt pour apprécier la pertinence de la préférence régionale à l'embauche en Nouvelle-Calédonie. On peut néanmoins comprendre, le statut conféré à cette collectivité, un statut au premier abord insolite, sinon inconvenant. Voici l'opinion du professeur Valérie Goesel-Le Bihan :

« Si la quasi-totalité de la classe politique a accepté de sacrifier certains principes fondamentaux de la théorie de l'État et du droit public français, c'est uniquement sur l'autel de la paix sociale en Nouvelle-Calédonie ». Conçue en 1998 pour privilégier l'accès au travail des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie, la préférence régionale ne devait s'appliquer qu'à titre exceptionnel afin de juguler des conflits interethniques qui n'existent pas dans les autres collectivités ultramarines. Il est donc permis de regretter l'extension de cette pratique discriminatoire, sans fondement véritable, dans les COM-DA.

2/ Une extension contestable dans les COM-DA.

Prenant appui sur le précédent néo-calédonien, la loi



Ailleurs dans la République, des lois spécifiques relatives à l'emploi s'appliquent dans le cadre de la Constitution.

constitutionnelle du 28 mars 2003 reconnaît la pratique de la préférence régionale dans les COM-DA. En vertu de l'article 74 de la Constitution, une loi organique peut déterminer pour les COM-DA les conditions dans lesquelles « des mesures justifiées par les nécessités locales peuvent être prises par la collectivité en faveur de sa population, en matière d'accès à l'emploi ». Portant statut d'autonomie de la Polynésie française, la loi organique du 27 février 2004 fait ainsi une première application de cette pratique dans une COM-DA. Son article 18 permet à cette collectivité territoriale de prendre des « mesures favorisant l'accès aux emplois salariés du secteur privé au bénéfice des personnes justifiant d'une durée suffisante de résidence sur son territoire. À égalité de mérites, de telles mesures sont appliquées dans les mêmes conditions pour l'accès aux emplois de la fonction publique de la Polynésie française ». Cependant, il faut d'emblée éviter toutes désillusions à ceux qui assimilent cette pratique discriminatoire à une mesure de salut public car elle ne se conçoit pas sans restrictions.

(à suivre)

Otè

Akoz pa in Rényon nouvèl ?

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mé kosa i kroi don ? I espèr lo tan lontan i sar rovni ou kosa ? Pars figir aou mon nové, mi suiv bien la politik La Rényon. Moin la fine suiv lé z'ot kandida, sak i vé fé dé shoz san mète La Rényon san dési, san désou. Ala ké zot i ariv, zot bann rouj-de-fon épi lo mouvman Lo Progré é zot i mète a anparl la ruptur, zot i anparl l'idantité rényonèz, zot i rapèl anou pli k'i fodré ké nou lé isi dann l'oséan indien é pa dann l'Erop la-ba. Zot i pans sa va ranpli nout marmit de ri sa ? Zot i pans lo moun lé paré pou la ruptur ? Alé dormi don ! Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, ou sar pa étoné si mi di aou, ankor inn foi, moin lé pa ditou dakor avèk ou. Pou kosa ? Pars si ni oi bien, konnm toulmoun i oi, ni fons droit dann mir, i fo kontinyé fonsé ziskatan k'i fé pète nout tèt. Lé pa rézonab dir in n'afèr konmsa ! Si ni oi bien nana in bann gro niyaz noir l'aprè ramas dann nout syèl, ni doi fé konmsi de riyin ditou ? Nou sré fou si ni fé konmsa ! Si ni oi lo mond antyé lé mal baré avèk lo réshofman klimatik i fodré pa ni bouj ? Pars tout lo bann tablatir lé riskab arivé va évite anou, anou tou sèl dann l'oséan indien. Kroir sa, sé an avoir pèrd la tète ! Si tout lé z'ot i kashyète déyèr z'ot ti doi, nou osi ni doi fé parèy ? Arète in kou matant, vi voi bien sa lé pa posib.. Si vi fé travay in pé vot tèt, si vi fé bouy in pé out matyèr griz, ou va konprann sé nou na rézon. Sé nou na rézon pars ni vé marsh dann la diréksyon in Rényon nouvèl. In Rényon nouvèl ? Akoz pa ! tok ! Pran sa pou ou.

Justin

« **Dovan z'étranzé, lo dyab i kashyète son ké !** » - In kozman pou la rout

Sa in kozman pou dir anou konmsa, lé pa tro fasil konète demoun pou vréman. La plipar d'tan ni kroi konète azot mé ni koné arienk in l'aparans. Mèm in malfondé i pé amontr ali dsou in bon zour. Sirtou kan sé in l'ipokrit, espèr dann l'ipokrizi. Sa sé in n'afèr, mé fransh vérité sé dann in sistyasion difisil, mèm kan nana in diskisyon sansa in dispite ké ou i rann aou kont in moun lé pa konm ou i kroi ké li lé. I di pa sé kan ou lé dovan lo mir k'i rokoné lo mason ? Sa lé bien vré. Astèr nou mèm, ni koné kisa ni lé, pou vréman ? Sa lé bien difisil é si ni koné pa nou nou-mèm, koman ni pé konète lé z'ot. Konm di lo kont sa sé in l'ékoisyon inposib. Kosa zot i anpans zot ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir, ké rant-rant, ni pé z'ète tazantan dakor rantre nou.